

QUESTIONS ORALES CONSEIL MUNICIPAL 20 JANVIER 2011

1. Gilles LAUNAY :

Alain Le Vern, Président de la Région, s'est récemment indigné des décisions de l'Etat qui visent à supprimer des filières au sein des Lycées Techniques alors que la Région chargée du fonctionnement de ces établissements n'est pas avertie et a, à plusieurs reprises, procédé aux remplacements du parc machines de ces sections. Le lycée Clément Ader est concerné puisque la filière post bac « Assistant d'Ingénieur » est concernée.

Dans l'Eure, une cinquantaine de postes d'enseignants devraient disparaître à la rentrée dans le premier degré malgré un nombre d'élèves croissant. Ce qui aura pour conséquence arithmétique d'augmenter le nombre d'élèves par classe à 26, 27, 28... au lieu de 25 environ à l'heure actuelle.

La population scolaire bernayenne étant ce qu'elle est, nos craintes de voir plusieurs classes supprimées sont réelles.

Ainsi, assistera-t-on dans le courant de cette année à un pas de plus dans la suppression des moyens de l'Etat, après le Tribunal, dans le service public de l'Education et à un appauvrissement très net de la qualité de l'enseignement et des opportunités de formation sur place.

Cela suffit ! Quelles démarches envisagez-vous pour arrêter cette casse du service public d'Education ?

Réponse de Monsieur le Maire

Les menaces qui pèsent sur certaines filières techniques et notamment le BTS « Assistance Technique d'Ingénieur » au lycée Clément Ader me sont connues.

Saisi récemment de cette question par le syndicat des enseignants UNSA, j'ai adressé avec notre Député Hervé Morin, une lettre au Recteur de l'Académie lui demandant de réexaminer ce dossier soulignant le grand intérêt de cette formation.

Concernant la situation des établissements du premier degré (classes maternelles et primaires), vous connaissez ma détermination en la matière puisqu'à chaque rentrée scolaire, le combat de la municipalité permet d'éviter des fermetures. Ainsi, pour la rentrée 2010, une classe vouée à la fermeture a été préservée et ce de manière tout à fait dérogatoire.

C'est ainsi qu'à Bernay la moyenne par classe se situe actuellement autour de 20 élèves c'est-à-dire très en dessous de la moyenne départementale et nationale.

Vous voyez donc que parler de « casse du service public de l'Education » à Bernay n'est pas approprié et vous pouvez compter sur mon extrême vigilance pour que cela ne soit jamais d'actualité.

2. Michèle DIONIS :

A plusieurs reprises, nous vous avons fait part de nos interrogations, inquiétudes et indignations suite aux travaux réalisés sur le porche de l'église Ste Croix. Dans une de vos dernières réponses (Juin 2009), vous nous indiquiez qu'après des essais de séchage par soufflerie vous vous orientiez vers une reprise totale du badigeon à la charge du maître d'œuvre. L'autre solution consistant en la reprise totale du porche a été abandonnée du fait de l'estimation trop onéreuse de son coût 74940,91€ TTC. Quelle ne fut pas notre surprise et notre indignation de découvrir, dans l'ordre du jour de la dernière commission des Finances, un dossier de demande de subvention pour des travaux de reconstruction du porche de Ste Croix, pour un montant de 120000€ TTC. Cela voudrait-il dire que les réponses apportées à nos multiples questions étaient erronées ? Cela veut-il dire que le dossier a été mal monté ? Cela veut-il dire que cette réfection a été conduite au rabais ce qui est inexcusable lorsqu'il s'agit de bâtiments classés ? Bref, il n'est pas question pour nous que les bernayens paient deux fois pour les mêmes travaux. Ce dossier a, d'ailleurs, disparu de l'ordre du jour du Conseil Municipal Quand on sait par ailleurs que l'accès sur le côté, à l'église de la Couture est interdit par barrière ne trouvez-vous pas, nonobstant la poursuite des démarches pour régler le problème du porche de Ste Croix, que ces travaux là sont plus urgent ?

Réponse de Monsieur le Maire

Je vous rappelle que lors des travaux de rénovation de l'église Sainte Croix en 2007, nous avons découvert des réparations grossières faites au ciment. Les réparations n'étaient pas visibles en raison de la saleté de l'édifice. Un choix devait donc être opéré entre deux solutions techniques : soit procéder au changement des pierres, soit appliquer un badigeon. Nous avons à l'époque opté pour le badigeon, en plein accord avec la DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France. Cette solution était plus économique d'autant que le surcoût lié au changement des pierres n'aurait à cette époque bénéficié d'aucune subvention puisqu'il n'était pas prévu dans le marché initial. Les contribuables bernayens auraient donc dû supporter la totalité du surcoût de ces travaux.

Contrairement à ce que nous espérions, la couleur ocre ne s'est pas réellement atténuée en raison de l'humidité constante de la pierre. Nous avons, comme je vous l'avais annoncé le 28 mai 2009, procédé à des essais d'un badigeon d'une autre teinte, mais le résultat n'a pas été satisfaisant car les différents supports du porche, une partie en pierres, l'autre en ciment, ne permettent pas d'obtenir un résultat homogène.

A partir de ce constat et souhaitant voir disparaître la couleur ocre que vous avez vous-même déplorée à plusieurs reprises la seule solution possible est désormais le remplacement des pierres. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 80%. La part revenant à la ville s'élèverait donc à environ 20 000 € et non 120 000 € comme vous l'indiquez.

Vous le voyez, il n'y a donc eu ni réfection au rabais, ni réponses erronées, ni dossier mal monté.

3. Vincent MESNILDREY :

L'épisode neigeux exceptionnel de Décembre a fortement perturbé les déplacements et circulations à Bernay, comme ailleurs. Mais à Bernay, l'épisode neigeux a duré plus qu'ailleurs provoquant l'exaspération de nos concitoyens. Tous, ici, autour de cette table avons été pris à partie, courtoisement ou plus sévèrement. Il faut en convenir les attentes des bernayens n'ont pas été satisfaites. Si l'exceptionnel est évident, l'intendance n'a pas suivi. Renvoyer la balle sur les riverains est maladroit, surtout lorsque la ville elle-même n'a pas montré l'exemple. Attendre un hypothétique redoux pour régler les difficultés a été un pari perdant. Bien sûr, les services ne peuvent pas tout. Il serait utopique de le penser. Mais en l'espèce, plusieurs jours pour prendre la mesure de l'évènement, sont autant de temps perdu qui aurait pu être mis à profit pour commencer le travail. Cela étant la réduction du personnel technique, la suppression ou la réfaction des heures supplémentaires ont des répercussions de ce type. Quelles mesures envisagez-vous, en cas de nouvel épisode dans un futur plus ou moins proche, pour éviter une telle pagaille ?

Réponse de Monsieur le Maire

L'épisode neigeux qu'a connu Bernay au mois de décembre a été, comme vous le soulignez, exceptionnel puisqu'il faut remonter à plusieurs dizaines d'années pour observer une telle situation. Comme les autres collectivités, nous avons été confrontés à des conditions particulièrement difficiles de déplacement et de circulation.

Toutefois et malgré ce que vous pouvez laisser entendre, notre situation n'a pas été plus critique qu'ailleurs et je suis extrêmement choqué que vous mettiez en cause le travail des agents des services techniques municipaux qui n'ont pas ménagé leurs efforts.

Je tiens à les remercier une fois encore ainsi que ceux de la Communauté de Communes de Bernay et des Environs qui ont mis en œuvre tous les moyens humains et matériels pour dégager les rues et les sites communaux. Le temps cumulé des agents municipaux pour assurer le déneigement s'est élevé à plus de 1 000 heures pour dégager le centre-ville. Les heures de service ou d'astreinte ont été effectuées sans qu'aucune demande de restriction d'heures supplémentaires n'ait été émise ; vos affirmations sont donc infondées.

La CCBE qui assure la gestion des voiries communautaires, est également intervenue principalement dans les quartiers. Ses efforts ont été d'autant plus importants qu'elle a dû se substituer aux services du Conseil Général en intervenant à la place du Département sur les axes départementaux tels que les routes de Broglie et de Saint Quentin des Isles, les rues Bernard Gombert ou Louis Gillain. La CCBE a passé près de 200 heures sur l'ensemble de la ville.

Nous avons néanmoins conscience que nous pouvons et devons encore et toujours améliorer notre efficacité en ce domaine comme en tout autre. Nous y travaillons actuellement.

4. Joseph LEROOY :

Les travaux d'amélioration du centre ville dans le quartier du Pont-Ravet ont repris. Entamés depuis plusieurs mois, ils ont fortement marqué le commerce local et plus particulièrement ce secteur géographique de la vie commerciale de Bernay. Comme nous, vous avez pu recueillir les attentes et la patience des uns, les inquiétudes des autres, la franche colère et l'exaspération du reste. L'inquiétude est légitime et pour peu que de nouvelles intempéries arrivent... Vous avez opposé une fin de non recevoir à celles et ceux qui souhaitent une indemnisation en retour du préjudice subi en arguant du fait que la loi ne l'y autorisait pas. Or, il existe une jurisprudence administrative qui a ouvert un droit à indemnisation pour préjudice subi dans le cas de travaux publics. Pour prévenir tout contentieux en la matière, il est suggéré d'installer une commission d'indemnisation amiable dont le principal objectif, après étude de chaque cas, est d'apporter une compensation financière pour les entreprises commerciales concernées. Compte tenu de la situation particulière de l'activité commerciale de ce secteur, et sauf à vouloir gagner du temps car le contentieux administratif est malheureusement très long, nous vous demandons de mettre en place cette commission d'indemnisation. Qu'en pensez-vous ?

Réponse de Monsieur le Maire

Avant toute chose, je tiens à rappeler que l'un des objectifs principaux des travaux du quartier du Pont Ravet est de dynamiser le commerce. Ces travaux étaient d'ailleurs demandés et attendus depuis longtemps par les commerçants.

Comme tous travaux, ils entraînent des gênes même si tout est mis en œuvre pour qu'elles soient limitées au maximum.

Ainsi le chantier est mené par tronçons en maintenant, autant que possible, l'accès piétonnier. Des déviations de la circulation automobile sont mises en place permettant aux véhicules d'accéder à proximité du quartier concerné et les travaux ont été interrompus et la circulation rétablie sur l'intégralité de l'axe, pendant la période des fêtes de fin d'année.

Un certain nombre de commerçants m'ont d'ailleurs témoigné leur satisfaction sur le déroulement des travaux. L'un d'entre eux m'a fait part de son mécontentement et saisi d'une demande en vue de l'indemnisation d'une perte de chiffre d'affaires.

Il lui a effectivement été répondu négativement au motif que la gêne supportée par les commerçants ne présente pas les caractéristiques qui, selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, ouvrent droit à indemnisation.

La jurisprudence constante du Conseil d'Etat notamment rappelée dans un arrêt du 16 juin 2008 (SARL Gourmandin), considère que la gêne, pour ouvrir droit à indemnisation, doit être « supérieure à celle normalement supportée par les riverains des voies publiques, en matière de travaux, en contrepartie des aisances de voirie dont ils bénéficient en temps ordinaire. »

En l'absence de responsabilité établie, la collectivité n'a pas le droit de consacrer des fonds publics au bénéfice de tiers.

Les commissions d'indemnisation amiable de préjudice économique que vous suggérez d'instituer à Bernay, sont mises en place à l'occasion de travaux publics déclarés d'utilité publique d'une ampleur et d'une durée exceptionnelles, tels que la création d'infrastructures de transports urbain comme la mise en place d'un tramway ou la création d'un métro. En effet, ces opérations lourdes qui s'accompagnent de restructurations d'ampleur, peuvent être considérées comme génératrices d'une gêne supérieure à ce que les riverains sont normalement appelés à endurer selon les termes de la jurisprudence.

Le chantier en question étant sans commune mesure avec les opérations d'envergure citées plus haut, la création de cette commission ne peut pas être envisagée et ne l'est d'ailleurs jamais en pareil cas.

Je ne doute pas que, comme cela a été observé rue Thiers, ces travaux une fois terminés, permettront une augmentation du chiffre d'affaires des commerçants qui compensera largement la baisse constatée durant ceux-ci.

5. Claire PITETTE :

De nombreux Bernayens s'indignent de l'état d'abandon du site de l'ancienne gendarmerie. Il est vrai que les locaux se dégradent très vite maintenant et que l'entretien des espaces verts n'est plus assuré. S'agissant d'une entrée de ville, l'accueil n'est pas non plus très encourageant. Qu'en est-il des projets de ré-utilisation de cet espace construit ? Au moment où il est envisagé de créer des pôles tertiaires autour des pôles urbains secondaires du département, n'est-ce pas un lieu approprié ? Ou bien, n'y a-t-il pas un propriétaire bailleur intéressé, notamment pour l'hébergement d'urgence ?

Réponse de Monsieur le Maire

Je vous remercie de votre question qui me permet de rappeler que l'ancienne Gendarmerie n'appartient pas à la ville, qui n'a donc ni rôle ni responsabilité dans la situation que vous décrivez à juste titre.

Elle appartenait au Conseil Général qui, début 2008, a conclu une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie qui prévoyait que celui-ci achète le site, à charge pour lui de lui trouver une nouvelle destination et un acquéreur.

A défaut, le Conseil Général rachètera ce bien à l'issue d'une durée de 5 ans s'achevant début 2013.

Pendant ces 5 années, l'entretien de ce site doit être assuré par le Conseil Général.

Je vous indique que lors de ma dernière réunion de travail avec Jean Louis Destans, Président du Conseil Général mais aussi de l'EPFN, j'ai à nouveau insisté sur la nécessité de trouver une destination à cet immeuble.

Actuellement l'E.P.F. Normandie serait en contact avec des investisseurs et il devrait procéder à un appel à projets au printemps 2011.

6. Michèle DUBUS :

Face à Intermarché, les anciens terrains « Varin Pichon » offrent une vision peu reluisante d'un site qui est aussi une entrée de ville. La ville a, lors d'un conseil municipal précédent, racheté les terrains situés le long de l'ancienne voie de chemin de fer. Où en sont les discussions afin que la ville se porte acquéreur de ce site qui, nous le rappelons, est un espace à fort potentiel situé au cœur de Bernay.

Réponse de Monsieur le Maire

Je partage votre constat quant à l'état de ces terrains et vous rappelle que la Commune, début 2007, a demandé à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (E.P.F. Normandie) d'acquérir pour son compte la friche industrielle Varin Pichon.

Une étude sur la reconversion possible du site et un diagnostic sur les pollutions possibles du sol ont été réalisés.

Le projet d'achat n'a pas pu jusqu'à présent, être mené à terme par cet établissement public, le propriétaire n'étant pas actuellement vendeur.

Je ne désespère pas que la situation évolue.

Je vous rappelle que ces terrains ont été classés en zone UR au Plan Local d'Urbanisme (zone où sont identifiés des enjeux forts de renouvellement urbain), ce qui implique que pendant une période de 5 ans, aucun projet immobilier d'envergure, qu'elle qu'en soit la destination, ne peut y être autorisée, dans l'attente d'un projet d'aménagement global.

7. *Pascal DIDTSCH :*

De nombreux Bernayens et plus largement des environs de Bernay utilisent le train pour se rendre à leur travail. Si la gare est correctement desservie vers Paris, Rouen ou Caen, il est malheureusement à déplorer nombre de retards voire d'annulations pure et simple de train. Les usagers sont mécontents et le personnel de la SNCF est à bout d'avoir à subir une situation dont il n'est pas responsable. Les suppressions massives de personnels ont une conséquence, celle de retarder tous les trains : pas de contrôleur, train bloqué ; pas de conducteur, pas de départ ; machine en panne ou non révisée, réseau en manque d'entretien = retards assurés... Bref, la liste s'allonge tous les jours au grand dam des utilisateurs. Il y a quelques mois, vous aviez rencontré, à grands renforts de publicité, M. Pépy, Président de la SNCF. Du compte rendu paru dans la presse, toutes les difficultés ci-dessus rappelées, non seulement n'ont pas cessé, mais ont perduré tout en s'aggravant. Compte tenu de vos relations, semble-t-il, privilégiées avec M. Pépy, pourriez-vous lui dire que rien ne va plus sur le plan du fonctionnement de la SNCF et à Bernay comme ailleurs le mécontentement gronde à l'encontre d'un service dont on voit des dysfonctionnements depuis son alignement sur le fonctionnement du privé.

Réponse de Monsieur le Maire

La question des dysfonctionnements de la SNCF dépasse largement Bernay puisque rien qu'aujourd'hui plusieurs articles dans la presse, traitent de ce sujet inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de la SNCF. Ils indiquent que la ligne Paris-Caen figure parmi les 12 lignes pour lesquelles la SNCF entend agir prioritairement.

J'avais rencontré, il y a un peu plus de deux ans, le Président de la SNCF Guillaume Pépy et je lui avais fait part de l'exaspération des voyageurs et de la nécessité absolue de moderniser les lignes entre Paris et la Normandie.

Les travaux de rénovation de la ligne Paris-Rouen-le Havre sont en cours et expliquent en partie les retards à répétition que nous connaissons malheureusement.

En liaison avec l'Association des usagers de la gare, je relaye régulièrement les problèmes rencontrés par les voyageurs auprès de la Direction de la SNCF et du Conseil Régional de Haute-Normandie qui, je le rappelle, est responsable des lignes régionales de transport.

Compte tenu de la dimension nationale du problème, la commission de l'Economie, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable du Sénat auditionnera à ma demande le Président de la SNCF dans les prochaines semaines. Je ne manquerai pas naturellement de l'interpeller sur les problèmes rencontrés à Bernay.

Je lui rappellerai la nécessité de respecter le planning des travaux de modernisation des installations, et lui demanderai de mieux informer et indemniser les voyageurs en cas de perturbation du trafic. J'évoquerai également l'importance de mener à bien le projet de gare supplémentaire à la Défense, ainsi que le doublement de la ligne à Mantes, seules réelles solutions pour désaturer notre réseau.

8. Ingrid VARANGLE :

Il y a quelques années, les sapeurs pompiers en retraite percevaient l'allocation de vétérance. Avec la départementalisation des services d'incendie et de secours, ces allocations ont été prises en charge par le SDIS. Toutefois, pour ceux qui étaient déjà en retraite avant ce transfert, ces allocations de vétérance prises en charge par les villes ou les syndicats d'incendie n'ont plus été versées. A Bernay, plusieurs anciens pompiers se sont vus supprimer cet avantage. Après renseignements, plusieurs collectivités ont continué à verser cet avantage. Ce qui est possible ailleurs, l'est-il à Bernay ?

Réponse de Monsieur le Maire

La départementalisation des services d'incendie et de secours qui a été décidée en 1996 n'a pas entraîné de perte financière pour les pompiers, qu'ils soient actifs ou retraités. Ainsi ces derniers perçoivent une indemnité de pompier retraité dont les bénéficiaires et les montants sont fixés par le SDIS de l'Eure, c'est en revanche bien la ville qui verse directement cette prime tous les ans à 16 pompiers retraités pour un montant total de 12 123 € en 2010.

La ville de Bernay remplit donc ses obligations en la matière et il n'y a donc eu, à ma connaissance et sauf erreur de ma part, aucune suppression d'avantage.